

Réunion du 13 février 2023

L'an deux mille vingt trois, le treize février à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.

Date de convocation : 06/02/2023

Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; Les adjoints, CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel, CHEMINOT Anyta ; Les conseillers et conseillères : DUMONTET Sylvie, LAMY Dolorès, KURAST Xavier, GIBERT Dominique, JAMET Jérôme, LAFAYE Jérôme /formant la majorité des membres en exercice.

Excusé : GUIGNARD Sébastien (a donné pouvoir à Christophe LECLERC)

M.LAFAYE Jérôme, a été désigné comme secrétaire de séance.

Registre des délibérations : n°13/2023

Renouvellement et révision du contrat DEKRA pour l'inspection périodique réglementaire d'aires de jeux et d'équipements sportifs

Considérant que la commune doit réglementairement organiser une inspection annuelle de ses aires de jeux et de ses équipements sportifs. Ce contrôle était préalablement confié à DEKRA qui a révisé sa proposition tarifaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de renouveler son contrat d'inspection avec DEKRA et retient la proposition forfaitaire totale de 340,00 € HT – **408,00 € TTC**.

Le contrôle des deux équipements sportifs porte sur les 4 cages de buts au stade municipal et sur le panneau de basket dans la cour de l'école : forfait 95,00 € HT – 114,00 € TTC.

Le contrôle des trois aires comprenant 9 jeux porte sur 2 jeux à ressorts dans la cour de la garderie périscolaire « Les Oursons », 4 jeux au stade du chemin des Mûriers et 3 jeux à la Maison du Randonneur de Villevendret : forfait 245,00 € HT – 294,00 € TTC.

DÉCIDE d'autoriser le Maire à signer une nouvelle relation contractuelle de 3 ans avec DEKRA pour ces contrôles annuels d'aires de jeux et d'équipements sportifs.

ADOPTE à l'unanimité la délibération de ce jour (**11 voix pour**).

Pour copie conforme.

CHAZEMAIS, le 14 février 2023

Le Maire, **M. LECLERC Christophe**

